Construire votre Plan de Mobilité Employeur en 5 étapes avec

SMTC PRO

Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

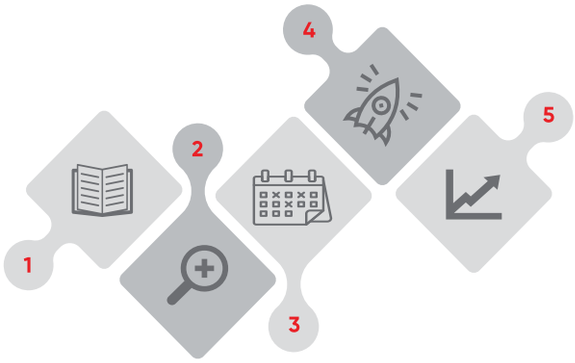

SMTC
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

SMTC-AC
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex

www.smtc-clermont-agglo.fr

Votre contact
relations employeurs :
07 64 43 68 47

1 PRÉPARATION DU PdME

Définir la gouvernance du projet, le planning et les moyens humains nécessaires.

2 DIAGNOSTIC

Réaliser un diagnostic des habitudes de déplacements et de l'accessibilité de votre site.

3 PLAN D'ACTIONS

Elaborer un plan d'actions pour inciter aux changements.

4 ANIMATION

Mettre en œuvre les actions et communiquer sur votre dispositif.

5 SUIVI & ÉVALUATION

Suivre et évaluer votre dispositif et vos actions dans le temps.

LES MOBILITÉS DANS LA MÉTROPOLE CLERMONTOISE

Les habitants de la métropole réalisent **plus d'un million de déplacements quotidiens**, dont **25%** sont **des trajets domicile/travail ou domicile/études**.

Plus d'**1 million** de déplacements quotidiens

25% sont des trajets domicile/travail ou domicile/ études

RÉPARTITION DES MODES DE DÉPLACEMENT

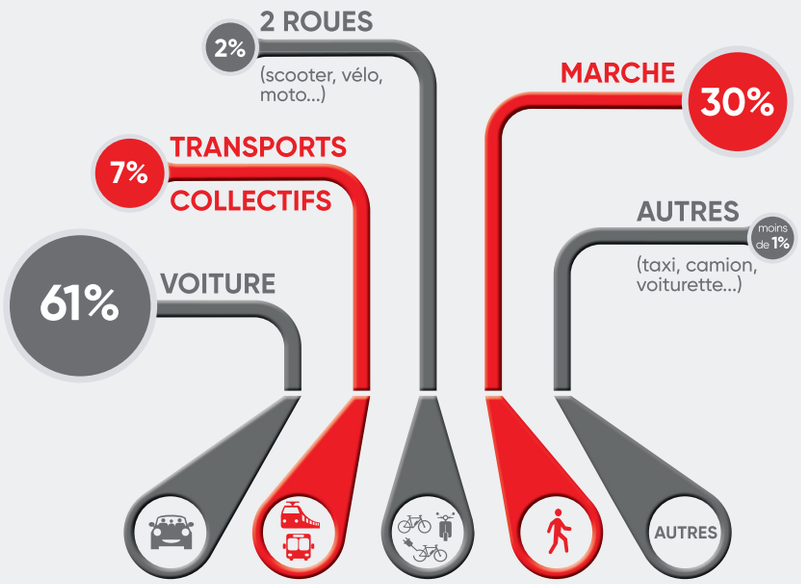

Chiffres EDGT Clermont Val d'Allier 2012

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PdME) ?

La Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 impose aux **entreprises de plus de 50 salariés sur un même site** d'inclure un volet mobilité dans leurs négociations salariales avec les partenaires sociaux, et à défaut d'élaborer un **Plan de Mobilité Employeur**. Il comprend un ensemble de **mesures pour optimiser les déplacements générés par l'activité de l'employeur**.

LES ⊕ POUR L'EMPLOYEUR :

- ···→ des déplacements rationnalisés : salariés moins stressés dans les transports et donc au bureau
- ···→ des retombées financières immédiates : moins de frais kilométriques, moins de dépenses pour la flotte automobile...
- ···→ de nouvelles perspectives de fidélisation et de recrutement : zone de recrutement plus large pour l'entreprise et amélioration de la qualité de vie au travail
- ···→ du foncier retrouvé : grâce aux espaces de parkings réduits
- ···→ un engagement responsabilité sociétale des entreprises (RSE) reconnu

LES ⊕ POUR LES SALARIÉS :

- ···→ des trajets plus sûrs
- ···→ des économies grâce au remboursement de certains abonnements
- ···→ une amélioration des conditions de travail via une réflexion à propos des horaires décalés, du télétravail, des tiers-lieux...

LES ⊕ POUR TOUS :

- ···→ moins de pollution
- ···→ des enjeux de santé publique pris en compte
- ···→ une meilleure satisfaction des besoins de déplacements des entreprises et de leurs salariés
- ···→ un cadre de vie amélioré = une meilleure attractivité du territoire

POURQUOI CONVENTIONNER AVEC LE SMTC-AC POUR MON PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR ?

1

Être aidé pour structurer ma démarche.

2

Être accompagné techniquement pour élaborer :
- **un diagnostic**
- **un plan d'actions concret et opérationnel** en faveur de mobilités plus respectueuses de l'environnement.

3

Faire **profiter** mes employés **d'une tarification** préférentielle : **- 15% sur les abonnements** T2C et C.vélo, **en plus de la prise en charge de 50% par l'employeur.**

4

Bénéficier d'un accès facilité à l'information **sur les offres de mobilités** du ressort territorial et d'« **animations mobilité** » régulières et ciblées au sein même de mes unités de travail.

5

Être suivi par des experts, pour analyser les freins et leviers dans l'atteinte des objectifs établis.

Com on Mars - comonmars@gmail.com - 02/2021. *Ne pas jeter sur la voie publique.*

Licence Z-CARD® Ltd